Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2018_CT2_350

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire

Politique de la ville / Cohésion sociale

■ **Séance du 11 octobre 2018**

04_2_03

■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la Prévention de la Délinquance.

A ce titre, 12 structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à soutenir les actions qui s'inscrivent, soit dans le contrat de ville du Territoire, pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles, soit dans les dispositifs de soutien à la programmation des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ou dans d'autres dispositifs non contractuels sur des communes dont les actions ont besoin d'être soutenues.

Il est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 162 350 €.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des actions soutenues par le Pays d'Aix selon les quatre axes d'intervention suivants :

- Accès au droit et aide aux victimes,
- Médiation,
- Prévention des conduites à risques,
- Information et communication.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la subvention et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
Axe 1 : Accès au droit et aide aux victimes							
2018-00125	CAFC LA RECAMPADO	Permanences de médiation familiale – Aix en Provence	8 300 €	23 041 €	2 500 €	1 500 €	NON
2018-00127	CAFC LA RECAMPADO	Permanences de médiation familiale – Vitrolles		23 041 €	2 500 €	1 500 €	NON
2018-00131	CAFC LA RECAMPADO	Permanences de médiation familiale – Bouc Bel Air		23 041 €	3 500 €	2 970 €	NON
2018-00129	CAFC LA RECAMPADO	Permanences de médiation familiale – Gardanne		23 041 €	2 500 €	1 500 €	NON
2018-00489	ADEJ	Droit au quotidien	8 000 €	9 500 €	8 000 €	7 200 €	NON
2018-00554	ESPÉRANCE PLUS EN PAYS D'AIX	Accompagnement des jeunes témoins de violences conjugales	4 500 €	13 730 €	8 000 €	4 050 €	NON
2018-00553	LE CRI DE L'ENFANT EN PAYS D'AIX	Accompagnement des enfants en difficultés scolaires – lutte contre l'exclusion	11 000 €	22 500 €	12 000 €	9 900 €	NON
2018-00653	ŒUVRE DES PRISONS	Protocole de violences conjugales	8 500 €	31 639 €	8 500 €	7 650 €	NON
Sous Total Axe 1					**47 500 €**	**36 270 €**	
Axe 2 : Médiation							
2018-00152	ASSOCIATION MEDIATION ET COHESION SOCIALE (ADDAP 13)	De la rue au lycée - Aix en Provence	30 000 €	135 470 €	30 000 €	27 000 €	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
2018-00053	ADDAP 13	Chantiers éducatifs rémunérés – Les Pennes Mirabeau	1 700 €	11 793 €	2 338 €	1 530 €	NON
2018-00406	ADDAP 13	Prévention : actions familles / ados en horaires décalés - Gardanne	0 €	43 847 €	13 541 €	6 000	NON
2018-00137	CAFC LA RECAMPADO	REPI – Aix en Provence	1 000 €	15 290 €	3 200 €	900 €	NON
2018-00133	CAFC LA RECAMPADO	Permanences Ecoute Familles Aix en Provence	6 500 €	12 879 €	3 000 €	2 250 €	NON
2018-00134	CAFC LA RECAMPADO	Permanences Ecoute Familles Vitrolles		4 829 €	2 000 €	1 800 €	NON
2018-00135	CAFC LA RECAMPADO	Permanences Ecoute Familles Gardanne		4 829 €	2 000 €	1 800 €	NON
2018-00132	CAFC LA RECAMPADO	Espaces Rencontres – Aix en Provence	9 000 €	143 319 €	9 000 €	8 100 €	NON
2018-00446	ARTMOTNID	Point écoute familles - Pertuis	0 €	18 000 €	8 000 €	7 200 €	NON
2018-00078	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	Écoute et accompagnement des familles - Venelles	2 500 €	5 300 €	2 300 €	2 250 €	NON
2018-00083	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	A l'écoute des jeunes – Bouc Bel Air	7 000 €	9 500 €	7 000 €	6 300 €	NON
2018-00106	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	Parentalité et scolarité – Aix en Provence	3 000 €	13 000 €	4 000 €	2 700 €	NON
2018-00105	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	Écoute et accompagnement des familles – Pennes Mirabeau	3 000 €	7 000 €	3 000 €	2 700 €	NON

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
2018-00104	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	A l'écoute des jeunes passage en sixième – Pennes Mirabeau	2 000 €	5 400 €	2 000 €	1 800 €	NON
2018-00079	ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	A l'écoute des familles - Bouc Bel Air - CISPD	9 000 €	15 500 €	9 000 €	8 100 €	NON
2018-00003	RESONANCES	Médiations Familiales – Aix en Provence	9 000 €	82 665 €	11 000 €	8 000 €	OUI
2018-00004	RESONANCES	Médiations Familiales – Pertuis	0 €	65 241 €	3 000 €	2 100 €	OUI
2018-00005	RESONANCES	Médiations Familiales – Peyrolles	6 000 €	30 060 €	6 000 €	4 200 €	OUI
2018-00006	RESONANCES	Médiations Familiales – Meyrargues	2 000 €	15 030 €	3 500 €	2 450 €	OUI
2018-00007	RESONANCES	Médiations Familiales – Le Puy Sainte Réparade	0 €	15 030 €	3 500 €	2 450 €	OUI
2018-00008	RESONANCES	Médiations Familiales – Jouques	3 000 €	10 520 €	3 000 €	2 100 €	OUI
2018-00009	RESONANCES	Médiations Familiales – Saint Paul Lez Durance	3 000 €	10 520 €	3 000 €	2 100 €	OUI
SOUS TOTAL AXE 2 :					**133 379 €**	**103 830 €**	
Axe 3 : Prévention des conduites à risques							
2018-00018	IMAJE SANTE	Permanences - Les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc Bel Air, Simiane	55 000 €	47 500 €	28 000 €	20 000 €	NON
SOUS TOTAL AXE 3 :					**28 000 €**	**20 000 €**	
Axe 4 : Information et communication							

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
2018-00035	POMPIERS SANS FRONTIERES	Prévention des démarches citoyennes en milieu scolaire	2 500 €	12 500 €	3 500 €	2 250 €	NON
SOUS TOTAL AXE 4 :					**3 500 €**	**2 250 €**	
TOTAL GENERAL					**212 379 €**	**162 350€**	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La signature du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix le 30 juin 2015 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2015 (STSPD) de la commune d' Aix-en-Provence, signée le 10 octobre 2014 et prorogé jusqu'en 2017, par délibération du 03 décembre 2015 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2016 (STSPD) de la commune de Gardanne ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Pertuis, signée le 02 avril 2013 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Vitrolles, signée le 11 décembre 2013 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat, Urbanisme et Aménagement du 18 septembre 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Délibère

Article 1 :
Est approuvée l'attribution des subventions 2018 pour un montant total de 162 350 € répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

Le solde de la subvention sera liquidé conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole notamment sur production:

- du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association. Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération ;

- d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée, à savoir, les moyens mis en place pour développer les axes d'intervention inscrits dans la convention ;

- des derniers bilans et compte de résultat connus de l'association, certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Si les dépenses justifiées s'avèrent inférieures au montant subventionnable, le montant définitif de la subvention est calculé au prorata du montant des dépenses justifiées, rapportées au montant subventionnable et dans la limite de la subvention votée.

Article 2 :
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix service 7D «Prévention de la Délinquance» chapitre 65 du budget.

Article 4 :
Les termes des conventions annuelles d'objectifs 2018 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association « AMCS – Groupe ADDAP 13 » , d'une part, et « Résonances », d'autre part sont adoptés tels qu'annexés au présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT
DOSSIER N°2018-00152

Entre **La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix,** domiciliée 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1**, représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Joël MANCEL**, dûment habilité par la délibération n° XXXXXXX du 11/10/2018 ;

Ci-après dénommée « **le Pays d'Aix** »

D'une part,

Et **l' Association Médiations et Cohésion Sociale,** dont le siège est situé au 15 Chemin des Jonquilles – Le Nautile 13013 Marseille ;
représenté par son Président, dûment habilitée à cet effet, **Monsieur Vincent GOMEZ-BONNET**
Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Pays d'Aix au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION
Le Pays d'Aix attribue une subvention d'un montant maximal de 27.000 €, soit 20% du coût total prévisionnel, au bénéficiaire intitulé **Association Médiations et Cohésion Sociale** qui s'engage à réaliser l'opération suivante :
« De la rue au lycée » pour un montant subventionnable de 135.470€ correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION
Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par le Pays d'Aix conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT
Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
- Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2019 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le Pays d'Aix peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir au Pays d'Aix une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire au Pays d'Aix un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis au Pays d'Aix dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par le Pays d'Aix conduisent le Pays d'Aix à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le Pays d'Aix de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par le Pays d'Aix et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DU PAYS D'AIX

L'aide financière apportée par le Pays d'Aix à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par le Pays d'Aix, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par le Pays d'Aix au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par le Pays d'Aix qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le

Vincent GOMEZ-BONNET
Président

Joël MANCEL
Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville
et la Délinquance

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT
DOSSIER N°2018_00003

Entre **La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix,** domiciliée 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1**, représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Joël MANCEL**, dûment habilité par la délibération n° 2018_CT2_XXX du 11/10/2018 ;

Ci-après dénommée « **le Pays d'Aix** »

D'une part,

Et **RESONANCES**, dont le siège est situé « ZAC Val de Durance – 15 rue des trois francs» 13860 PEYROLLES
représenté par saon Président, dûment habilité à cet effet, **Monsieur Patrick BERGEAUD**
Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu les dossiers de demande de subvention de l'opérateur enregistrés sous les n° 2018-00003, 2018-00004, 2018-00005, 2018-00006, 2018-00007, 2018-00008 et 2018-00009 ;

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Pays d'Aix au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION
Le Pays d'Aix attribue une subvention d'un montant maximal de 23 400 €, soit 10,2 % du coût total prévisionnel, au bénéficiaire intitulé **RESONANCES** qui s'engage à réaliser l'opération suivante :
« Médiations familiales » pour un montant subventionnable de 229 066 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION
Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par le Pays d'Aix conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT
Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
- Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2019 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le Pays d'Aix peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir au Pays d'Aix une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire au Pays d'Aix un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis au Pays d'Aix dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par le Pays d'Aix conduisent le Pays d'Aix à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le Pays d'Aix de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par le Pays d'Aix et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DU PAYS D'AIX

L'aide financière apportée par le Pays d'Aix à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par le Pays d'Aix, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par le Pays d'Aix au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par le Pays d'Aix qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en deux exemplaires originaux
Le

Patrick BERGEAUD
Président

Joël MANCEL
Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville
et la Délinquance

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_125_BP_CAFC_LA_RECAMPADO_permnences_mediation_AIX

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achat	270,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	16 890,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	97,00 €	74 - Subventions d'exploitation	3 740,00 €
Autres fournitures	173,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	475,00 €	Justice	250,00 €
Locations		Région(s) Prévention	
Entretien et réparation	69,00 €		
Assurance	73,00 €	Département (s)	
Documentation	233,00 €		
62 - Autres services extérieurs	8 806,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (total 2017)	2 500 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 013,00 €		
Publicité, publication	57,00 €		
Déplacements, missions	2 298,00 €		
Services bancaires, autres	438,00 €		
63 - Impôts et taxes	165,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations,	65,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	10 226,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	18 321,00 €	MSA	
Charges sociales	4 822,00 €	Organismes sociaux (détailler) MSA	390,00 €
Autres charges de personnel	83,00 €	CAF	600,00 €
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	4,00 €	L'Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières		Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	36,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	4,00 €
		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	257,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	23 041,00 €	TOTAL DES RECETTES	23 041,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	6 241,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	6 241,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	6 243,00 €	Prestation en nature	6 243,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	29 284,00 €	TOTAL	29 284,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 2500,00 représente 10,8% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1.Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2.L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3.Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à titre d'information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 12/10/18

Cachet de l'association
C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_127_BP_CAFC_LA_RECAMPADO_permance_mediation_VITROLLES

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant[1]	RECETTES	Montant[1]
60 – Achats	270,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	17 890,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	97,00 €	74 – Subventions d'exploitation	[illegible] 740,00 €
Autres fournitures	173,00 €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services extérieurs	375,00 €	Justice	250,00 €
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	69,00 €		
Assurance	73,00 €	Département(s)	
Documentation	233,00 €		
62 – Autres services extérieurs	3 806,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (total 2017)	2 600 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 013,00 €		
Publicité, publication	57,00 €		
Déplacements, missions	2 298,00 €		
Services bancaires, autres	438,00 €		
63 – Impôts et taxes	66,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	66,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel	18 226,00 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Rémunération des personnels	13 321,00 €	MSA	
Charges sociales	4 822,00 €	Organismes sociaux (détailler) : MSA	390,00 €
Autres charges de personnel	83,00 €	CAF	600,00 €
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	6,00 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	€	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	[illegible]
67 – Charges exceptionnelles	36,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	4,00 €
		76 – Produits financiers	[illegible]
68 – Dotation aux amortissements	257,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	[illegible]
TOTAL DES DEPENSES	23 041,00 €	TOTAL DES RECETTES	23 041,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	6 243,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	6 243,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	6 243,00 €	Prestations en nature	6 243,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	29 284,00 €	TOTAL	29 284,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 2500 représente 11 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Médiation familiale / Vitrolles

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix

Le : 12 / 10 / 17

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado

6 allée [illegible]

13090 Aix-en-Provence

Tél : [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_131_BP_CAFC_LA_RECAMPADO_permance_mediation_BBA

3.2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant€	RECETTES	Montant€
60 - Achats	270,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	17 890,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	97,00 €	74 - Subventions d'exploitation	1 740,00 €
Autres fournitures	173,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	375,00 €	Justice	250,00 €
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation	69,00 €		
Assurance	73,00 €	Département (s) :	
Documentation	233,00 €		
62 - Autres services extérieurs	13 806,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	3 500 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 013,00 €		
Publicité, publication	57,00 €		
Déplacements, missions	2 298,00 €		
Services bancaires, autres	438,00 €		
63 - Impôts et taxes	65,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	65,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	14 226,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	13 921,00 €	MSA	
Charges sociales	1 822,00 €	Organismes sociaux (détailler) : MSA	390,00 €
Autres charges de personnel	83,00 €	CAF	690,00 €
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	400 €	L'Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	67 €	Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	4,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	4,00 €
		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	257 €	77 - Produits exceptionnels	
TOTAL DES DEPENSES	23 041,00 €	TOTAL DES RECETTES	23 041,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	6 243,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	6 243,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	6 243,00 €	Prestation en nature	6 243,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	29 284,00 €	TOTAL	29 284,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 3500 représente 15,2 % des produits hors contributions volontaires.
(Montant attribué/total des produits) x 100

Médiation familiale / Bouches-du-Rh

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 12/10/18

Cachet de l'association
C.A.F.C. La Recampado
6 allée Etienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3.2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	270,00 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	19 990,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	97,00 €	74 - Subventions d'exploitation	3 740,00 €
Autres fournitures	173,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	375,00 €	Justice	250,00 €
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation	69,00 €		
Assurance	73,00 €	Département (s) :	
Documentation	233,00 €		
62 - Autres services extérieurs	5 806,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (reçu 2017)	2 500 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 013,00 €		
Publicité, publication	57,00 €		
Déplacements, missions	2 298,00 €		
Services bancaires, autres	438,00 €		
63 - Impôts et taxes	1 620,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	65,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	18 226,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	13 321,00 €	MSA	
Charges sociales	4 822,00 €	Organismes sociaux (détailler) : MSA	980,00 €
Autres charges de personnel	83,00 €	CAF	600,00 €
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	0,00 €	Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	4,00 €
67 - Charges exceptionnelles	36,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	23 941,00 €	TOTAL DES RECETTES	23 941,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
86 - Contributions volontaires en nature	6 243,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	6 243,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	6 243,00 €	Prestations en nature	6 243,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	29 284,00 €	TOTAL	29 284,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 2500 représente 10,8 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Médiation familiale / Gardanne

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les actions, services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité aux « engagements hors bilan » et au pied du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 17/10/18

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018-489_ADEJ_droit_au_quotidien_SIMAINE_BOUC_BEL_AIR_CABRIES

BUDGET PREVISIONNEL 2018 ADEJ

NOM complet et sigle de l'Organisme qui mène le (ou les) projets
Association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ)

Droit au Quotidien Simiane Bouc Bel Air

DEPENSES	*Montants arrondis à l'entier supérieur en €*	RECETTES	*Montants en €*
60 ACHATS	**0**	**70 VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES**	**0**
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		**74 SUBVENTION D'EXPLOITATION *(préciser l'objet)***	**9 500**
Fournitures d'entretien et de petit équipement		**Crédits POLITIQUE DE LA VILLE**	
Fournitures administratives		**ETAT (droit commun service à préciser)**	**0**
Autres fournitures			
61 SERVICES EXTERIEURS	**0**	PJJ/DCS	
Sous traitance générale		FIPD	
Locations mobilières et immobilières		DCS	
Entretien et réparation		J.et sport FONJEP	
Assurances		DIV	
Documentation		**ACSE**	**0**
Divers		**FONDS EUROPEENS**	**0**
Maintenance		**COLLECTIVITES TERRITORIALES (service à précise**	**9 000**
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**200**	Région Direction Jeunesse Citoyenneté	1 000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
Publicité, Publications		Département Droit commun Direction Enfance	
Missions et déplacements	200	Droit commun Direction Education	
Frais postaux et de télécommunication		Politique de la Ville	
Services bancaires		Commune Droit commun service prévention	
Divers		Miramas	
Transports d'activité et d'animation		Intercommuna **MPM territoire du Pays d'Aix**	8 000
63 IMPOTS ET TAXES		**ORGANISMES SEMI-PUBLICS**	**500**
Impôts et taxes sur rémunérations		Caisse d'Allocations Familiales	
Autres impôts et taxes		Caisse des dépôts et consignations	
64 CHARGES DE PERSONNEL	**7 300**	Chambre de commerce	
Rémunérations du personnel	6 100	Autres : CDAD	500
Charges sociales	1 200	**SUBVENTIONS PRIVEES**	**0**
Autres charges de personnel		Entreprises	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**2 000**	Fondation de France	
66 CHARGES FINANCIERES	**0**	Autres *(préciser)*	
Intérêts des emprunts		**75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**0**
Autres charges financières		Participation des adhérents (cotisations)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		Autres	
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS		**76 PRODUITS FINANCIERS**	
	0	**77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0**
Dotation aux amortissements		Sur opérations de gestion	
Dotation aux provisions		Sur exercices antérieurs	
Dotation pour réserve de trésorerie		**78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	
		79 TRANSFERT DE CHARGES	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	**9 500**	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNEL**	**9 500**
86 EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature : PJJ	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	**9 500**	**TOTAL DES PRODUITS**	**9 500**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats			
Prestations de services		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures	150	074- Subventions d'exploitation[12]	
	200	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations		-	
Entretien et réparation	400	-	
Assurance	30	Région(s) :	
Documentation	100	-	
Divers	250	Département(s) :	3100
62 – Autres services extérieurs	300	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000	- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	100	- Territoire du Pays d'Aix	8000
Déplacements, missions	400	- Territoire du Pays Salonais	
Services bancaires, autres CTT Chèque	200	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Formation	400	- Territoire Istres-Ouest Provence	
63 – Impôts et taxes		- Territoire du Pays de Martigues	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Communes (détailler) Mairie [illegible]	2000
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel		Organismes sociaux (détailler) :	
Rémunération des personnels		Fonds européens	
Service civique volontaire / Charges sociales	900	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 – Autres charges de gestion courante	300	Aides privées	
66 – Charges financières		75 – Autres produits de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles		Dont cotisations, dons manuels ou legs	630
68 – Dotation aux amortissements		76 – Produits financiers	
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	13730	TOTAL DES PRODUITS	13730
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole		Prestation en nature	
TOTAL		Dons en nature	
		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de … € représente … % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature

ESPÉRANCE PLUS EN PAYS D'AIX
PAYS D'AIX ASSOCIATIONS
Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE

Fait à [illegible]
Le 28/9/2017

Cachet de l'association

ESPÉRANCE PLUS EN PAYS D'AIX
PAYS D'AIX ASSOCIATIONS
Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant[1]	PRODUITS	Montant[1]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	900	**074- Subventions d'exploitation[2]**	
Autres fournitures	400	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation	50	Région(s) :	
Assurance	100	-	
Documentation	400	Département(s) : Conseil Général	5000
Divers	450	**Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)**	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	12 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 200	- Territoire du Pays d'Aix	
Publicité, publication PTT téléphone	1 800	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	1 000	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	300	- Territoire Istres-Ouest Provence	
Divers	500	- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler) Mairie	4000
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des ~~personnels~~ Volontaire service civique	3000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1500
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	
68 – Dotation aux amortissements		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	22 500	**TOTAL DES PRODUITS**	22 500
		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[3]	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	800
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	800	Dons en nature	
TOTAL	23 300	**TOTAL**	23 300

La subvention demandée à la Métropole de ______ **€ représente** ______ **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président [signature] Fait à Aix-en-Provence le 29/08/2017 **Cachet de l'association** [stamp]

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant[1]	RECETTES	Montant[1]
60 – Achats	627,00 €	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	627,00 €	**74- Subventions d'exploitation[2]**	31 639,00 €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) FIPD	15 639,00 €
61 - Services extérieurs	€		
Locations		Région(s) PACA	7 500,00 €
Entretien et réparation			
Assurance		Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	€	**Métropole Aix-Marseille-Provence** (Total 2017)	8 500,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		**- Territoire Marseille-Provence**	
Publicité, publication		**- Territoire du Pays d'Aix**	
Déplacements, missions		**Détail par service**	8 500,00 €
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	€	**- Territoire du Pays Salonais**	
Impôts et taxes sur rémunérations,		**- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Autres impôts et taxes		**- Territoire Istres-Ouest Provence**	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	26 812,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	17 874,00 €		
Charges sociales	8 938,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	4 200,00 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	€	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 – Produits financiers	€
68 – Dotation aux amortissements	€	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	€
TOTAL DES DEPENSES	**31 639,00 €**	TOTAL DES RECETTES	**31 639,00 €**
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	- €	**87 – Contributions volontaires en nature**	- €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

La subvention demandée à la Métropole de 8500 présente 27 total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix en Provence
Le : 28 septembre 2017

Cachet de l'association

OEUVRE DES PRISONS
CHRS J. POLDORI
Association Utilité Publique
"LA SOURCE"
212, Route des Pinchinats
13100 Aix en Provence
Tél. 04 42 17 40 80 / Fax 04 42 96 64 17

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20 19

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats	1 480	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	1 480	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	135 470
61 - Services extérieurs	1 050	- FIPD	20 000
Locations		-	
Entretien et réparation	300	Région(s) :	5 500
Assurance	750	-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	30 000
62 – Autres services extérieurs	22 863	-Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	19 108	-Territoire du Pays d'Aix	30 000
Publicité, publication	30	-Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	3 075	-Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	650	-Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes	4 467	Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	4 467	Aix	40 000
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	103 173	Fonds européens	
Rémunération des personnels	75 778	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	39 970
Charges sociales	27 395	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	
66 – Charges financières	50	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	
68 – Dotation aux amortissements	2 387	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	135 470	**TOTAL DES PRODUITS**	135 470
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	135 470	**TOTAL**	135 470

La subvention demandée à la Métropole de 30 000 **€ représente** 22 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président
Stéphane FRANCOIS
Directeur

Fait à [illegible]
le 20/09/2018

Association Médiations et Cohésion Sociales Groupe ADDAP13
A.M.C.S. - GROUPE ADDAP13
Le Nautile - 15 Chemin des Jonquilles - 13013 MARSEILLE
Tél. 04.91.71.80.00
E-mail : groupeaddap13@groupeaddap13.org
Siret : 824 244 990 00019 - APE : 9499Z

Cachet de l'association

[11] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.*
[12] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.*
[13] *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats	200	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	200	074- Subventions d'exploitation[12]	11 793
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	0
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) : prévention de la délinquance	2000
Assurance			
Documentation		Département(s) : ASE/groupe Addap13	5061
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs	6532	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6332	- Territoire du Pays d'Aix	2338
Publicité, publication		- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	200	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Pennes Mirabeau	2394
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	5061	Fonds européens	
Rémunération des personnels	3195	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1866	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	11 793	**TOTAL**	11 793

La subvention demandée à la Métropole de 2338 **€ représente** 19.83 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à [illegible]
le 19/09/17

Cachet de l'association

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres sources et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, descriptive) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Le Directeur Général Adjoint

Groupe A.D.D.A.P.13
Le Nautile - 15, Chemin des Jonquilles - 13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.71.80.00 - Fax 04.91.71.29.67
E-mail : groupeaddap13@groupeaddap13.org
Siret : 975 559 025 00042 - APE : 8499Z
URSSAF 130.140.1789494

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION — EXERCICE 2018

NOM DE L'ORGANISME : Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Préventions 13

Nom de la structure qui mène l'action : GROUPE ADDAP13 SERVICE PAYS D'AIX ET SALON

Nom de l'action : PREVENTION DE LA DELINQUANCE : ACTIONS FAMILLES /ADOS EN HORAIRE DECALE GARDANNE

date début : 01/01/2018 — date fin : 31/12/2018

CHARGES	MONTANT (1) en euros
I. Charges directes affectées à l'action	
60 - Achats	200
Achats stockés (matières premières, autres appro.)	
Achats d'études et de prestations de services	
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	200
61 - Services extérieurs	0
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparations	
Primes d'assurances	
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	
62 - Autres services extérieurs	3 150
Personnel extérieur	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000
Publicité, information et publications	100
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacements, missions et réceptions	700
Frais postaux et de télécommunications	350
Autres (travaux excécutés à l'extérieur etc…)	
63 - Impôts et taxes	0
Impôts et taxes sur rémunérations	
Autres impôts et taxes	
64 - Charges de personnel	40 497
Rémunérations du personnel	27 382
Charges sociales	11 960
Autres charges de personnel	1 155
65 - Autres charges de gestion courante	
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	
69 - Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES CHARGES directes (I)	43 847
II. Charges indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	
Frais financiers	
Autres	
TOTAL DES CHARGES indirectes (II)	0
TOTAL DES CHARGES (I+II)	43 847
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services / prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	43 847

PRODUITS	MONTANT (2) en euros
I. Ressources directes affectées à l'action	
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Prestations de services	
Vente de marchandises	
Produits des activités annexes	
74 a - Subventions d'exploitation Contrat de Ville	13 541
74 b - Subventions d'exploitation droit commun (2)	30 306
Etat (préciser service)	0
Territoire du Pays d'Aix	
Conseil Régional (préciser service)	0
Conseil Départemental (préciser service)	11 194
ASE/ GROUPE ADDAP13	11 194
EPCI (Métropole Aix Marseille Provence…)	
Commune(s) (préciser service)	0
Contrat de ville Gardanne	
Contrat de ville Aix en Provence	
Contrat de ville Vitrolles	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
ASP (emplois aidés)	19 112
Autres recettes (préciser) :	
75 - Autres produits de gestion courante (dont cotisations)	
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
78 - Reprises sur amortissements et provisions, report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
79 - Transferts de charges	
TOTAL DES RESSOURCES directes (I)	43 847
II. Ressources indirectes affectées à l'action	
TOTAL DES RESSOURCES indirectes (II)	0
TOTAL DES RESSOURCES (I+II)	43 847
87 - Contributions volontaires en nature	0
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	43 847

La subvention sollicitée de 13541 euros, objet de la présente demande représente 30,88 % du total des produits du projet

(Montant sollicité Politique de la Ville/Total des ressources) x 100

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros,
(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	180,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	65,00 €	74 - Subventions d'exploitation	15 200,00 €
Autres fournitures	115,00 €	Etat : ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	702,00 €	DRSPP	2 000,00 €
Locations		Région(s) : Prévention	5 000,00 €
Entretien et réparation	46,00 €		
Assurance	49,00 €	Département (s) :	
Documentation	8,00 €		
62 - Autres services extérieurs	2 042,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (ex 13G)	3 200 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	414,00 €		
Publicité, publication	38,00 €		
Déplacements, missions	1 329,00 €		
Services bancaires, autres	261,00 €		
63 - Impôts et taxes	47,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	47,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	12 744,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	9 236,00 €		
Charges sociales	3 448,00 €	Organismes sociaux (détailler) : CAF	5 000,00 €
Autres charges de personnel	60,00 €		
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	L'Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	€	Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	€
67 - Charges exceptionnelles		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements	171,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	15 280,00 €	TOTAL DES RECETTES	15 200,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	1 329,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	1 329,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1 329,00 €	Prestations en nature	1 329,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	16 618,00 €	TOTAL	16 619,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 3200 représente 20,9% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

REPI / Luynes

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé sauf si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité sous un engagement « hors bilan » et « au compte de résultat.

Signature du Président :

Fait à : Aix
Le : 12/10/18

Cachet de l'association :
C.A.F.C. La Recampado
Allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_133_CAFC_LA_RECAMPADO_permanences_ecoute_familles_AIX

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	216,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	440,00 €
Prestations de services	77,00 €		
Achats matières et fournitures	139,00 €	74 - Subventions d'exploitation	12 320,00 €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	123,00 €	FIPD	2 080,00 €
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	55,00 €		
Assurance	58,00 €	Département (s)	
Documentation	10,00 €		
62 - Autres services extérieurs	3 381,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	3 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 123,00 €		
Publicité, publication	46,00 €		
Déplacements, missions	1 897,00 €		
Services bancaires, autres	315,00 €		
63 - Impôts et taxes	44,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	44,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	8 885,00 €	Commune(s) :	1 200,00 €
Rémunération des personnels	6 454,00 €		
Charges sociales	2 374,00 €	Organismes sociaux (détailler) : CAF	6 040,00 €
Autres charges de personnel	57,00 €		
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	20,00 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	- €	Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	4,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	206,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	12 879,00 €	TOTAL DES RECETTES	12 879,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	2 126,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	2 126,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	2 126,00 €	Prestation en nature	2 126,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	15 005,00 €	TOTAL	15 005,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 3000 résente 20% es produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x100

Ecoute famille / Aix

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 12/10/17

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2019

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	61,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	165,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	29,00 €	74 - Subventions d'exploitation	2 820,00 €
Autres fournitures	32,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	47,00 €	FIPD	780,00 €
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	21,00 €		
Assurance	22,00 €	Département(s)	
Documentation	4,00 €		
62 - Autres services extérieurs	1 268,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (fonctionnement)	2 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	421,00 €		
Publicité, publication	17,00 €		
Déplacements, missions	711,00 €		
Services bancaires, autres	119,00 €		
63 - Impôts et taxes	7,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	17,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	3 331,00 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Rémunération des personnels	2 420,00 €		
Charges sociales	890,00 €	Organismes sociaux (détailler) : CAF	840,00 €
Autres charges de personnel	21,00 €		
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	7,00 €	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières	0,00 €	Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	47,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	4 829,00 €	TOTAL DES RECETTES	4 829,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	797,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	797,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	797,00 €	Prestation en nature	797,00 €
Prestations en nature		Dons en nature	
TOTAL	5 626,00 €	TOTAL	5 626,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 2000 représente 41% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Ecoute Familles / Vitrolles

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 22/10/18

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 20 47 00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Ce total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	81,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	165,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	29,00 €	74 - Subventions d'exploitation	4 620,00 €
Autres fournitures	52,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	47,00 €		780,00 €
Locations		CNDS	
Entretien et réparation	21,00 €	Région(s) :	
Assurance	22,00 €		
Documentation	4,00 €	Département (s) :	
62 - Autres services extérieurs	1 268,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (recettes)	2 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	421,00 €		
Publicité, publication	17,00 €		
Déplacements, missions	711,00 €		
Services bancaires, autres	119,00 €		
63 - Impôts et taxes	17,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations,	17,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	3 311,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	2 420,00 €		
Charges sociales	890,00 €	Organismes sociaux (détailler) : CAF	1 840,00 €
Autres charges de personnel	21,00 €		
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	7,00 €	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières		Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	11,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	0,00
68 - Dotations aux amortissements	7,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	4 829,00 €	TOTAL DES RECETTES	4 829,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	797,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	797,00 €	Prestation en nature	797,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	5 626,00 €	TOTAL	5 626,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 2000 représente 41% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Ecoute famille / Gardanne

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et engagent la responsabilité. Aucun document complémentaire ne sera demandé à cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 22/10/17

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_132_BP_CAFC_LA RECAMPADO_espace_rencontres_AIX

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2019

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	21 700,00 €	70 - Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	41080,10 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	605,00 €	74 - Subventions d'exploitation	100 628,00 €
Autres fournitures	1 094,00 €	Etat : FIPD	2 250,00 €
61 - Services extérieurs	7 006,00 €	Justice	16 125,00 €
Locations		Région(s) : Prévention	15 000,00 €
Entretien et réparation	433,00 €		
Assurance	462,00 €	Département(s) : Prévention	22 500,00 €
Documentation	111,00 €		
62 - Autres services extérieurs	110 348,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (ex CPA)	8 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 790,00 €		
Publicité, publication	361,00 €		
Déplacements, missions	1 200,00 €		
Services bancaires, autres	2 597,00 €		
63 - Impôts et taxes	911,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération	411,00 €		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	127 450,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	92 572,00 €		
Charges sociales	34 753,00 €	Organismes sociaux (détailler) : CAF	15 750,00 €
Autres charges de personnel	525,00 €		
		Fonds européens	
65 - Autres charges de gestion courante	33,00 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 - Charges financières		Aides privées	
		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	430,00 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements	831,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	143 319,00 €	TOTAL DES RECETTES	143 319,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	23 132,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	26 132,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	26 132,00 €	Prestation en nature	26 132,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	169 451,00 €	TOTAL	169 451,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 9000 représente 6,2% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits x 100)

Espace de Rencontre / Aix

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements hors bilan et au pied du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix
Le : 22/10/19

Cachet de l'association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 20 [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_446_BP_ARTMONID_point_ecoute_famille_PERTUIS

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION — EXERCICE 2018

NOM DE L'ORGANISME	Association ARTMOTNID
Nom de la structure qui mène l'action	ASSOCIATION ARTMOTNID
Nom de l'action	POINT ECOUTE FAMILLE

date début : 01/01/2018 **date fin :** 31/12/2018

CHARGES	MONTANT (1) en euros
I. Charges directes affectées à l'action	
60 - Achats	15 990
Achats stockés (matières premières, autres appro.)	
Achats d'études et de prestations de services	14 490
Achats de matériel, équipements et travaux	1 000
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	500
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - Services extérieurs	460
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparations	
Primes d'assurances	160
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	300
62 - Autres services extérieurs	1 550
Personnel extérieur	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	250
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacements, missions et réceptions	1 250
Frais postaux et de télécommunications	50
Autres (travaux excécutés à l'extérieur etc...)	
63 - Impôts et taxes	0
Impôts et taxes sur rémunérations	
Autres impôts et taxes	
64 - Charges de personnel	0
Rémunérations du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - Autres charges de gestion courante	
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	
69 - Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES CHARGES directes (I)	18 000

PRODUITS	MONTANT (2) en euros
I. Ressources directes affectées à l'action	
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Prestations de services	
Vente de marchandises	
Produits des activités annexes	
74 a - Subventions d'exploitation Contrat de Ville	
74 b - Subventions d'exploitation droit commun (2)	18 000
Etat (préciser service)	0
Conseil Régional (préciser service)	0
Conseil Départemental (préciser service)	2 000
Vaucluse	2 000
EPCI (Métropole Aix Marseille Provence...)	8 000
Commune(s) (préciser service)	3 000
Pertuis	3 000
Organismes sociaux	5 000
Fonds européens	
ASP (emplois aidés)	
Autres recettes (préciser) :	
75 - Autres produits de gestion courante (dont cotisations)	
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
78 - Reprises sur amortissements et provisions, report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
79 - Transferts de charges	
TOTAL DES RESSOURCES directes (I)	18 000

II. Charges indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	
Frais financiers	
Autres	
TOTAL DES CHARGES indirectes (II)	0

II. Ressources indirectes affectées à l'action	
TOTAL DES RESSOURCES indirectes (II)	0

TOTAL DES CHARGES (I+II)	18 000
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services / prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	18 000

TOTAL DES RESSOURCES (I+II)	18 000
87 - Contributions volontaires en nature	0
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	18 000

La subvention sollicitée de euros, objet de la présente demande représente 0 % du total des produits du projet

(Montant sollicité Politique de la Ville/Total des ressources) x 100

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.
(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur du lieu de justificatifs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018 Venelles Permanences d'écoute

2018_78_BP_EPE_ecoute_et_accompagnement_VENELLES

8-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits !

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 – Achats	50,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	50,00 €	74- Subventions d'exploitation :	2 300,00 €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	150,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation			
Assurance	50,00 €	Département (s)	
Documentation	100,00 €		
62 – Autres services extérieurs	800,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	2 300,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions		Détail par service : prévention	2 300,00 €
Services bancaires, autres	500,00 €		
63 – Impôts et taxes	- €	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	4 600,00 €	Commune(s) :	3 000,00 €
Rémunération des personnels	2 760,00 €		
Charges sociales	1 840,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	- €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	- €	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 – Produits financiers	- €
68 – Dotation aux amortissements	- €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL DES DEPENSES	5 300,00 €	TOTAL DES RECETTES	5 300,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	1 000,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	1 000,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	1 000,00 €	Prestation en nature	1 000,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00 €

La subvention demandée à la Métropole de ..2300 ırésente 43% otal des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des p 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Par délégation
Adriana Bapmilo
directrice

Fait à : Aix-en-Provence
Le : 20/09/2017

Cachet de l'association

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Bouc Bel Air A l'écoute des Jeunes.

2018_83_BP_EPE_ecoute_des_jeunes_BBC

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant[1]	RECETTES	Montant[1]
60 – Achats	2 100,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2 100,00 €		
Achats matières et fournitures	- €	74- Subventions d'exploitation[2]	9 500,00 €
Autres fournitures	- €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	40,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation			
Assurance	40,00 €	Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	520,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	7 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	7 000,00 €
Déplacements, missions	420,00 €	Détail par service	
Services bancaires, autres	100,00 €		
63 – Impôts et taxes	- €	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	6 840,00 €	Commune(s) : CISPD de BBA	2 500,00 €
Rémunération des personnels	4 104,00 €		
Charges sociales	2 736,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	- €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	- €	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 – Produits financiers	- €
68 – Dotation aux amortissements	- €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL DES DEPENSES	9 500,00 €	TOTAL DES RECETTES	9 500,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 – Contributions volontaires en nature	- €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

La subvention demandée à la Métropole de 7000 présente 73% tal des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des pro 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Par délégation
Adriana Segredo
directrice

Fait à : Aix-en-Provence
Le : 20/09/2017

Cachot de l'association

École des Parents et des Educateurs d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 [illegible]
info@[illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

PARENTALITÉ - SCOLARITÉ
ACCUEIL - FAMILLES - SCOLARITÉ 2018

2018_106_BP_EPE_parentalite_et_scolarite_AIX

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant [1]	RECETTES	Montant [1]
60 – Achats	4 400,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	600,00 €
Prestations de services	3 700,00 €		600,00 €
Achats matières et fournitures	500,00 €	74- Subventions d'exploitation :	12 400,00 €
Autres fournitures	200,00 €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	880,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	300,00 €		
Assurance	80,00 €	Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	400,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	4 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	100,00 €	- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions		Détail par service Prevention Délinquan	4 000,00 €
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	€	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	8 120,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	4 872,00 €	Contrat de Ville	7 400,00 €
Charges sociales	3 248,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel		CAF RFAAP	1 000,00 €
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	€	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	€	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	€
67 – Charges exceptionnelles	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 – Produits financiers	€
68 – Dotation aux amortissements	€	78 – Reprises sur amortissements et provisions	€
TOTAL DES DEPENSES	13 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	13 000,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	1 840,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	1 840,00 €
Secours en nature		Bénévolat	1 140,00 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations	700,00 €	Prestation en nature	700,00 €
Personnel bénévole	1 140,00 €	Dons en nature	
TOTAL	3 680,00 €	TOTAL	3 680,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 4000 présente 30,7 otal des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Aix-en-Provence
Le : 29/09/2017

PRÉSIDENTE
ADNANA BAHNOU
DIRECTRICE

Cachet de l'association

Ecole des Parents et des Educateurs d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Raoult
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tel. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_105_BP_EPE_ecoute_et_accompagnement_familles_PENNES_MIRABEAU

Les Pennes Mirabeau 2018
"A l'écoute des familles"

8-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 – Achats	[illegible] €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	50,00 €	74- Subventions d'exploitation	[illegible] €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	[illegible]		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	90,00 €		
Assurance	50,00 €	Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	[illegible]	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	3 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	820,00 €	Détail par service : Prevention délinquan	3 000,00 €
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	€	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	[illegible] €	Commune(s) : Les Pennes Mirabeau	4 000,00 €
Rémunération des personnels	3 594,00 €		
Charges sociales	2 396,00 €	Organismes sociaux (détaillez) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	€	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
		Aides privées	
66 – Charges financières	€	75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles	€	76 – Produits financiers	€
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	€
68 – Dotations aux amortissements	€		
TOTAL DES DEPENSES	7 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	7 000,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 – Contributions volontaires en nature	- €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

La subvention demandée à la Métropole de _3000_ représente 42,8% des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des pro . 0

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_104_BP_EPE_ecoute_accompagnement_passage_en_sixieme_PENNES_MIRABEAU

les Pennes Mirabeau
"à l'écoute des jeunes"

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 – Achats	2 000,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	100,00 €
Prestations de services	3 000,00 €		100,00 €
Achats matières et fournitures	- €	74 - Subventions d'exploitation	5 300,00 €
Autres fournitures	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	50,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation	30,00 €		
Assurance	40,00 €	Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	340,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2018)	2 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	210,00 €	Détail par service : Prevention dél	2 000,00 €
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	- €	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	3 100,00 €	Commune(s) :	
Rémunération des personnels	1 260,00 €	Les Pennes Mirabeau	3 300,00 €
Charges sociales	840,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	- €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
		Aides privées	
66 – Charges financières	- €	75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles	- €	76 – Produits financiers	- €
68 – Dotation aux amortissements	- €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL DES DEPENSES	5 400,00 €	TOTAL DES RECETTES	5 400,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [3]

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 – Contributions volontaires en nature	- €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

La subvention demandée à la Métropole de 2000 représente 37% (montant attribué/total des proc 0 des produits hors contributions volontaires.

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Par délégation
Adriana Raposo
directrice

Fait à : Aix-en-Provence
Le : 22/09/2017

Cachet de l'association

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Bouc Bel Air "Ecoute des familles)

2018_79_BP_EPE_ecoute_famille_BBC

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant 1	RECETTES	Montant 1
60 – Achats	730,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 000,00 €
Prestations de services	600,00 €		
Achats matières et fournitures	130,00 €	74- Subventions d'exploitation 2	14 500,00 €
Autres fournitures	- €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	50,00 €		
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation			
Assurance	50,00 €	Département (s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	1 160,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	9 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	9 000,00 €
Déplacements, missions	900,00 €	Détail par service	
Services bancaires, autres	260,00 €		
63 – Impôts et taxes	€	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	13 560,00 €	Commune(s) : CISPD de BBA	5 500,00 €
Rémunération des personnels	8 136,00 €		
Charges sociales	5 424,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	€	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
66 – Charges financières	€	Aides privées	
		75 – Autres produits de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 – Produits financiers	€
68 – Dotation aux amortissements	€	78 – Reprises sur amortissements et provisions	€
TOTAL DES DEPENSES	15 500,00 €	TOTAL DES RECETTES	15 500,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 3			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	2 000,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	2 000,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	2 000,00 €	Prestation en nature	2 000,00 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	4 000,00 €	TOTAL	4 000,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 9000 représente 58% l des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des pr 0

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Par délégation
Adriana Bagnulo
directrice

Fait à : Aix-en-Provence
Le : 20/09/2017

Cachet de l'association

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 59 07 20
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. [illegible]

[illegible]

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	47936
Prestations de services	267		
Achats matières et fournitures	191	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	687	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	9340
Locations	8602	- FIPD	4000
Entretien et réparation	699	Région(s) : C REGIONAL PACA	3300
Assurance	209	-	
Documentation	1230	Département(s) : CG13	1100
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1132	- Territoire du Pays d'Aix	11000
Publicité, publication	296	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2694	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	1277	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	1287		
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA13- CAF13	5200
Rémunération des personnels	44751	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	679
Charges sociales	19206	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	86
66 – Charges financières	36	Dont cotisations, dons manuels ou legs	18
67 – Charges exceptionnelles	2	**76 – Produits financiers**	24
68 – Dotation aux amortissements	99	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	82665	**TOTAL DES PRODUITS**	82664
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	860
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	860	Dons en nature	
TOTAL	83525	**TOTAL**	83525

La subvention demandée à la Métropole de 11000 **€ représente** 13.3 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président | **Fait à** Peyrolles | **Le** 12/9/2017 | **Cachet de l'association**

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Francs - 13860 Peyrolles
asso-resonances@wanadoo.fr

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2.

Année ou exercice 20 [10]

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	49697
Prestations de services	166		
Achats matières et fournitures	207	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	72	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	1500
Locations	1427	-	
Entretien et réparation	284	Région(s) :	
Assurance	85	-	
Documentation	500	Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	32805	- Territoire du Pays d'Aix	3000
Publicité, publication	115	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	3341	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	525	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	506		
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA84 - CAF84	11000
Rémunération des personnels	17603	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	7555	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	35
66 – Charges financières	8	Dont cotisations, dons manuels ou legs	7
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	9
68 – Dotation aux amortissements	40	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	65241	**TOTAL DES PRODUITS**	65241
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	350
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	350	Dons en nature	
TOTAL	65591	**TOTAL**	65591

La subvention demandée à la Métropole de 3000 **€ représente** 4.6 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président — **Fait à** Pertuis **le** 12/3/2017 — **Cachet de l'association**

RESONANCES
Zac Val de Durance
ass-resonances@wanadoo.fr

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_005 - BPA - RESONANCES - Médiation Familiale PEYROLLES.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 18

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	18424
Prestations de services	97		
Achats matières et fournitures	70	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	249	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-Ministère de la Justice	1900
Locations	3128	-FIPD	
Entretien et réparation	254	Région(s) : C REGIONAL PACA	
Assurance	76		
Documentation	447	Département(s) : CG13	400
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	412	- Territoire du Pays d'Aix	6000
Publicité, publication	108	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	979	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	465	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	468	Peyrolles	1000
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA13 CAF13	2050
Rémunération des personnels	16273	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	247
Charges sociales	6984	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	31
66 – Charges financières	14	Dont cotisations, dons manuels ou legs	7
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	8
68 – Dotation aux amortissements	36	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	30060	**TOTAL DES PRODUITS**	30060
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	320
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	320	Dons en nature	
TOTAL	30380	**TOTAL**	30380

La subvention demandée à la Métropole de 6000 **€ représente** 19.96 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président | **Fait à** Peyrolles | **Cachet de l'association**
le 12/9/2017

RESONANCES
ZAC Val de Durance
10, rue des Trois Frères 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

[11] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.*
[12] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.*
[13] *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_6_BP_RESONANCES_mediations_familiales_MEYRARGUES

3-2.

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	9437
Prestations de services	49		
Achats matières et fournitures	35	**074- Subventions d'exploitation**[12]	
Autres fournitures	125	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	1200
Locations	1564	- FIPD	
Entretien et réparation	127	Région(s) : C REGIONAL PACA	
Assurance	38	-	
Documentation	223	Département(s) : CG13	200
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	206	- Territoire du Pays d'Aix	3500
Publicité, publication	53	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	490	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	233	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	234		
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA13- CAF13	550
Rémunération des personnels	8137	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	123
Charges sociales	3492	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	16
66 – Charges financières	6	Dont cotisations, dons manuels ou legs	3
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	4
68 – Dotation aux amortissements	18	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	15030	**TOTAL DES PRODUITS**	15030
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	160
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	160	Dons en nature	
TOTAL	15190	**TOTAL**	15190

La subvention demandée à la Métropole de 3500 **€ représente** 23.28 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président | **Fait à** Peyrolles | **Le** 11/9/2017 | **Cachet de l'association**

RESONANCES
ass-resonances@wanadoo.fr

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. [illegible]

Année ou exercice 20 18

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	9437
Prestations de services	49		
Achats matières et fournitures	35	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	125	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	200
Locations	1564	- FIPD	
Entretien et réparation	127	Région(s) : C REGIONAL PACA	
Assurance	38	-	
Documentation	223	Département(s) : CG13	200
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	206	- Territoire du Pays d'Aix	3500
Publicité, publication	53	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	490	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	233	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	234	Puy Ste Réparade	1000
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler)	
64 – Charges de personnel		MSA13- CAF13	550
Rémunération des personnels	8137	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	123
Charges sociales	3492	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	16
66 – Charges financières	6	Dont cotisations, dons manuels ou legs	3
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	4
68 – Dotation aux amortissements	18	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	15030	**TOTAL DES PRODUITS**	15030
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	160
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	160	Dons en nature	
TOTAL	15190	**TOTAL**	15190

La subvention demandée à la Métropole de 3500 **€ représente** 23.28 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à [illegible]
le 12/9/2017

Cachet de l'association

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peyrolles-en-Provence
04 42 67 11 15

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justification. Un document complémentaire ne sera demandé et cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe des comptes et une possibilité d'inscription en comptabilité ou en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2.

Année ou exercice 20 18

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	6100
Prestations de services	34		
Achats matières et fournitures	24	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	87	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	200
Locations	1095	- FIPD	
Entretien et réparation	89	Région(s) : C REGIONAL PACA	
Assurance	27	-	
Documentation	157	Département(s) : CG13	140
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	144	- Territoire du Pays d'Aix	3000
Publicité, publication	38	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	343	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	160	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations	164	Jouques	300
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA13- CAF13	680
Rémunération des personnels	5696	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	86
Charges sociales	2444	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	11
66 – Charges financières	5	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	3
68 – Dotation aux amortissements	13	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	10520	**TOTAL DES PRODUITS**	10520
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	110
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	110	Dons en nature	
TOTAL	10630	**TOTAL**	10630

La subvention demandée à la Métropole de 3000 **€ représente** 28.51 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à Peyrolles
le 12/9/2017

Cachet de l'association

[11] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.*
[12] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les subventions sollicitées.*
[13] *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité hors bilan, soit en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Francs - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2.

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant[11]	PRODUITS	Montant[11]
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	6100
Prestations de services	34		
Achats matières et fournitures	24	**074- Subventions d'exploitation[12]**	
Autres fournitures	87	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la Justice	200
Locations	1095	- FIPD	
Entretien et réparation	89	Région(s) : C REGIONAL PACA	
Assurance	27	-	
Documentation	157	Département(s) : CG13	140
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	144	- Territoire du Pays d'Aix	3000
Publicité, publication	38	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	343	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	160	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	164	St Paul	500
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		MSA13- CAF13	480
Rémunération des personnels	5696	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA- emplois aidés)	86
Charges sociales	2444	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	11
66 – Charges financières	5	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2
67 – Charges exceptionnelles		**76 – Produits financiers**	3
68 – Dotation aux amortissements	13	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	10520	**TOTAL DES PRODUITS**	10520
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	110
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	110	Dons en nature	
TOTAL	10630	**TOTAL**	10630

La subvention demandée à la Métropole de 3000 **€ représente** 28.51 **% du total des produits hors contributions volontaires.**
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président | **Fait à** Peyrolles | **Le** 12/9/2017 | **Cachet de l'association**

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 ...
...@wanadoo.fr

[11] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[12] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice : 2018

DEPENSES	Montant[1]	RECETTES	Montant[1]
60 – Achats	1 800,00 €	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	1 000,00 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	400,00 €	**74- Subventions d'exploitation[2]**	45 500,00 €
Autres fournitures	1 400,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
		ARS	3 500,00 €
61 - Services extérieurs	2 200,00 €		
Locations	- €	Région(s)	
Entretien et réparation	200,00 €		
Assurance	1 000,00 €	Département (s)	4 000,00 €
Documentation	1 000,00 €		
62 – Autres services extérieurs	6 300,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	28 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000,00 €	- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	1 500,00 €	- Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	2 800,00 €	Détail par service : Prévention délinquan	28 000,00 €
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	2 000,00 €	- Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunérations,	2 000,00 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
64 – Charges de personnel	31 700,00 €	Commune(s) : Pennes Mirabeau	5 000,00 €
Rémunération des personnels	21 712,00 €	Bouc Simiane	4 000,00 €
Charges sociales	9 988,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres charges de personnel			
		Fonds européens	
65 – Autres charges de gestion courante	- €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	- €
66 – Charges financières	- €	Aides privées	1 000,00 €
		75 – Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 000,00 €
		76 – Produits financiers	- €
68 – Dotation aux amortissements	3 500,00 €	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	- €
TOTAL DES DEPENSES	47 500,00 €	TOTAL DES RECETTES	47 500,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	**EXCEDENT A REPORTER**	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	10 000,00 €	**87 – Contributions volontaires en nature**	10 000,00 €
Secours en nature		**Bénévolat**	**10 000,00 €**
Mise à disposition gratuite biens et prestations		**Prestation en nature**	
Personnel bénévole	**10 000,00 €**	**Dons en nature**	
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 28000 représente 59 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : Marseille
Le : 23/01/2018

Cachet de l'association

IMAJE Santé
INFORMATION MARSEILLE ACCUEIL JEUNES SANTÉ
[illegible] MARSEILLE
Tél. 04 91 [illegible] - Fax 04 91 13 71 87
contact@imajesante.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_35_BP_POMPIERS_SANS_FRONTIERES_prevention_delinquance_AIX

POMPIERS SANS FRONTIERES

Budget de l'action 2017/2018

Nom Association : **Pompiers Sans Frontières**

Lieu(x) de réalisation	Collège du Jas de Bouffan
Contenus et objectifs de l'action	Favoriser le développement de repères de citoyens, l'appropriation des valeurs de la république et agir en faveur de la prévention de la délinquance en milieu scolaire par la mise en place d'une section des cadets de la sécurité civile
Public(s) ciblé(s)	Jeunes 11 à 16 ans
Nombre de participants	15
Durée de l'action	Année scolaire : 2017 - 2018

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	**3 500€**	**Ressources propres**	**1 200€**
Achats	1 400€	Vente	900€
Prestations de services	1 200€	Autres produits	0€
Matières et fournitures	900€	Cotisations	300€
Services extérieurs	**1 650€**	**Subventions demandées :**	**6 500€**
Location	800€		
Entretien	200€		
Assurances	400€	Département (s) CG 13	3 000€
Autre (téléphone, frais postaux...)	250€		
Autres Services extérieurs	**1 550€**	CPA - METR-Prévention de la délinquance	3 500€
Honoraires	1 000€		
Publicité / Communication	100€	**Autres recettes attendues**	**4 800€**
Déplacement Mission	450€	Fondation	3 500€
Charges de personnels	**5 200€**		
Salaires bruts	4 000€	ASP	1 300€
Autres charges de personnel	1 200€		
Autres frais généraux	**600€**		
TOTAL CHARGES :	**12 500€**	**TOTAL PRODUITS :**	**12 500€**

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		**Bénévolat**	3 000€
Mise à disposition (biens & prestations)	5 275€	**Prestations en nature**	5 275€
Personnel bénévole	3 000€	**Dons en nature**	
Total des contributions volontaires	**8 275€**	**Total des contributions volontaires**	**8 275€**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossiers 00053-00406

Fiche administrative

Association : GROUPE ADDAP 13

Siège social : 13013 Aix en Provence

Objet social : Prévention spécialisée et éducation populaire

N° SIRET : 775 559 925 00042

Président : Mme Danièle PERROT *Personne en charge du dossier dans l'association : Mme Danièle PERROT*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**			
Total produits :	Subvention 2017	**oui**	non	Montant : 1 700,00 €
	Convention	oui	**non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	oui	**non**	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui	**non**	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	**non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui	**non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Les Pennes Mirabeau, Gardanne

Intitulé, objectif et description de l'action :

- Chantiers éducatifs rémunérés

- Prévention : actions pour familles et ados en horaires décalés

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 2 villes

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 55 640,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 15 879,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 15 879,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 15 879,00 € soit 28,54 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 7 530,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 7 530,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 7 530,00 € soit 13,53 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00489

Fiche administrative

Association : **ACCES AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES**
Siège social : 13090 Aix-en-Provence

Objet social : Favoriser l'accès au Droit, à la Citoyenneté, informer sur la Justice et prévenir la délinquance des enfants et des jeunes. Permettre aux jeunes de trouver des repères dans la réglementation qui les concerne, les informer des droits et des devoirs

N° SIRET :404 088 908 00045

Président : Mme Clara MARINELLO *Personne en charge du dossier dans l'association* :M. Shanti KAISER

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant :8 000,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui** non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui** non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence :Prévention de la délinquance

Lieu de l'action : Aix-en-Provence,Gardanne,Vitrolles

Intitulé, objectif et description de l'action :Les interventions de l'ADEJ, en concertation avec les équipes du Contrat de Ville, seront destinées aux élèves d'écoles primaires, Collèges, Lycées et aux centres sociaux.
Les supports pédagogiques figurant dans le guide d'outils joint au dossier pourront donc être utilisés, ou un projet spécifique pourra être développé, en fonction des problématiques repérées et des priorités définies. Les objectifs des séances d'informations réalisées à partir des différents supports pédagogiques de l'ADEJ sont de :
- Permettre un égal accès au Droit de tous
- Promouvoir le principe d'Egalité et particulièrement d'égalité entre hommes et femmes, / - Prévenir la délinquance des jeunes,
- Permettre une compréhension (et donc une adhésion) des lois, du fonctionnement de la justice (des mineurs), du fonctionnement démocratique,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'exercice de ses droits et obligations, / - Expliquer et lutter contre les discriminations, / - Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :
Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Territoire du Pays d'Aix, ville

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 9 500,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 8 000,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 8 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 8 000,00 € soit 84,21 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant :7 200,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 7 200,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 7 200,00 € soit 75,79 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00152

Fiche administrative

Association : ASSOCIATION MEDIATION ET COHESION SOCIALE (Groupe ADDAP 13)

Siège social : 13013 Marseille

Objet social :

N° SIRET : 824 244 990 00019

Président : Mr Vincent GOMEZ *Personne en charge du dossier dans l'association : Mr Vincent GOMEZ*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 30 000,00 €
	Convention	**oui** non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	oui **non**	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui **non**	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Aix en Provence

Intitulé, objectif et description de l'action :

DE LA RUE AU LYCEE

Contribuer à la tranquilité publique et à la cohésion sociale à partir d'une intervention de médiation sociale et éducative visant le « bien vivre ensemble » sur différents sites sensibles de la commune.

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 1 ville

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 135 470,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 30 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 30 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 30 000,00 € soit 22,14 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 27 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 27 000,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 27 000,00 € soit 19,93 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00446

Fiche administrative

Association : ARTMOTNID

Siège social : 84120 Pertuis

Objet social : Point écoute famille

N° SIRET : 793 998 543 00011

Président : Mme Claude SWAENEPOEL *Personne en charge du dossier dans l'association : Mme Claude SWAENEPOEL*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**	**oui** non	
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 00,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	oui **non**	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui **non**	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Pertuis

Intitulé, objectif et description de l'action :

POINT ECOUTE FAMILLE

La maison de la Famille est un lieu ressource. Plusieurs intervenants ont été sollicités pour participer au temps d'accueil, à l'élaboration de cet espace d'écoute, d'information et d'orientation.

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 1 ville

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 18 000,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 8 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 8 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 8 000,00 € soit 44,44 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 7 200,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 7 200,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 7 200,00 € soit 40,00% du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossiers 00078-00083-00106-00105-00104-00079

Fiche administrative

Association : ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS

Siège social : 13090 Aix en Provence

Objet social : Association d'éducation populaire dans le respect absolu des opinions et engagements de chacun.

N° SIRET : 444 431 332 00030

Président : Mr François MARTY *Personne en charge du dossier dans l'association : Mr François MARTY*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 26 500,00 €
	Convention	**oui** non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui** non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui** non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Venelles, Bouc Bel Air, Aix en Provence, Les Pennes Mirabeau,

Intitulé, objectif et description de l'action :

- Ecoute et accompagnement des familles
- A l 'écoute des jeunes
- Parentalité et scolarité
- A l'écoute des familles
- A l'écoute des jeunes lors de leur passage en sixième

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 4 villes

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 55 700,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 27 300,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 27 300,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 27 300,00 € soit 49,01 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 23 850,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 23 850,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 23 850,00 € soit 42,81 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00554

Fiche administrative

Association : ESPERANCE PLUS EN PAYS D'AIX

Siège social : 13090 Aix-en-Provence

Objet social : Accueil écoute accompagnement des mineurs témoins exposés aux violences conjugales, intrafamiliales en danger de risque de délinquance.

N° SIRET : 800 530 070 10013

Président : Mme Jocelyne MAZZELA *Personne en charge du dossier dans l'association :* Mme Jocelyne MAZZELA

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**			
Total produits :	Subvention 2017	**oui**	non	Montant : 4 500,00 €
	Convention	oui	**non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui**	non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui	**non**	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	**non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui	**non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Aix et Pertuis

Intitulé, objectif et description de l'action :

- Ecouter et accompagner les mineurs exposés aux violences conjugales, intrafamiliales en danger de risque de délinquance.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Conseil départemental, TPA, commune

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 13 730,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 8 000,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 8 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 8 000,00 € soit 58,27 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 4 050,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 4 050,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 4 050,00 € soit 29,50 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00018

Fiche administrative

Association : IMAJE SANTE

Siège social : 13001 Marseille

Objet social : Réseau pour la santé des jeunes.

N° SIRET : 434 002 341 00031

Président : Mme Hélène PORTE *Personne en charge du dossier dans l'association : Mme Hélène PORTE*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 55 000,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui** non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui** non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc Bel Air, Simiane Collongue

Intitulé, objectif et description de l'action :

PERMANENCES

Réseau pour la santé des jeunes et pemanences de proximité

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 4 villes

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

MAJ : 12/09/2017

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 47 500,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 28 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 28 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 28 000,00 € soit 58,94 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 20 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 20 000,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 20 000,00 € soit 42,10 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossiers 00125-00127-00131-00129-00137-00133-00134-00135-00132

Fiche administrative

Association : CENTRE ASSOCIATIF FAMILLES EN CRISE – LA RECAMPADO

Siège social : 13090 Aix en Provence

Objet social : Accompagnement des familles et plus particulièrement des enfants.

N° SIRET : 381 109 099 00030

Président : Mme Odile BERTIER *Personne en charge du dossier dans l'association : Mr Etienne FRUCHARD*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 24 800,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui** non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui** non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Aix en Provence, Vitrolles, Bouc Bel Air, Gardanne

Intitulé, objectif et description de l'action :

- Permanences de médiation familiale
- Permanences écoute des familles
- Espaces de rencontres
- REPI : rencontre enfant père incarcéré sur la maison d'arrêt de Luynes

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 4 villes

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

MAJ : 12/09/2017

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 273 310,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 30 200,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 30 200,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 30 200,00 € soit 11,05 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 22 320,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 22 320,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 22 320,00 € soit 8,16 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00553

Fiche administrative

Association : LE CRI DE L'ENFANT EN PAYS D'AIX

Siège social : 13090 Aix-en-Provence

Objet social : Accueillir, écouter, soutenir, accompagner et ou orienter les mineurs, jeunes majeurs en détresse, victime de maltraitance ou en situation de danger de délinquance, et leurs familles avec des innovations ;

N° SIRET : 518 933 601 00016

Président : Mme Anne-Marie MARIANI *Personne en charge du dossier dans l'association :* Mme Anne-Marie MARIANI

Chiffres clés au 31/12/2017 :	Relation avec l'intercommunalité :			
Total produits :	Subvention 2017	**oui**	non	Montant : 11 000,00 €
	Convention	oui	non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	oui	non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui	non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	non	Montant :
	Cotisation 2017	oui	non	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Territoire du Pays d'Aix

Intitulé, objectif et description de l'action :

Accueillir, écouter, soutenir, accompagner et ou orienter les mineurs, jeunes majeurs en détresse, victime de maltraitance ou en situation de danger de délinquance, et leurs familles avec des innovations ;
Accompagnement des parents démunis face à la détresse de lerus enfants, en situation de danger de délinquance.
Faire ressortir les potentialités de chaque enfant.
Volet psychologique avec une orientation vers un thérapeute ou autre personne dans le cadre d'ateliers thérapeutiques, ludiques et culturels ;

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

MAJ : 10/05/2017

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 22 500,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant :12 000,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 12 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 12 000,00 € soit 53,33 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 9 900,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 9 900,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 9 900,00 € soit 44 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00653

Fiche administrative

Association : **OEUVRE DES PRISONS D'AIX**

Siège social : 13090 Aix-en-Provence

Objet social : Lutter contre les exclusions

N° SIRET : 389 287 368

Président :M. Nicolas AUGIER *Personne en charge du dossier dans l'association :* M. Nicolas AUGIER

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**	**oui** non	

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**	**oui** non	
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 8 500,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	oui **non**	
	MAD à titre gratuit de Locaux	oui **non**	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence :Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Aix-en-Provence

Intitulé, objectif et description de l'action :

Depuis 2007, l'Association a intégré un protocole à l'initiative du Parquet d'Aix en Provence afin de favoriser l'éloignement des personnes présumées auteures de violences conjugales de leur domicile.
Dans le cadre du protocole relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal, social, et thérapeutique des mis en cause, le CHRS Polidori, géré par l'oeuvre des Prisons d'Aix, s'engage à assurer l'hébergement , la restauration et l'accompagnement social des mis en cause pour violences conjugales adressés par l'APERS.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 31 639,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 8 500,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 8 500,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 8 500,00 € soit 26,87 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 7 650,00 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 7 650,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 7 650,00 € soit 24,18 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossier 2018-00035

Fiche administrative

Association : POMPIERS SANS FRONTIERES

Siège social : 13090 Aix en Provence

Objet social : Aider les sapeurs-pompiers d'autres pays dans l'éxecution de leurs missions.

N° SIRET : 421 447 665 00108

Président : Mr Philippe TRUZE *Personne en charge du dossier dans l'association : Mr Philippe TRUZE*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**		
Total produits :	Subvention 2017	**oui** non	Montant : 2 500,00 €
	Convention	oui **non**	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui** non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui** non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui **non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui **non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420	

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Collège du jas de Bouffan à Aix en Provence

Intitulé, objectif et description de l'action :

PREVENTION DES DEMARCHES CITOYENNES EN MILIEU SCOLAIRE

Favoriser le développement de repères de citoyens, l'appropriation des valeurs de la république et agir en faveur de la prévention de la délinquance en milieu scolaire par la mise en place d'une section des cadets de la sécurité civile. (Jeunes de 11 à 16 ans)

Autre(s) partenaire(s) public(s) : Aix en Provence

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 12 500,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 3 500,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 3 500,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 3 500,00 € soit 28,00 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 2 250,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 2 250,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 2 250,00 € soit 18,00 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018
Dossiers 00003-00004-00005-00006-00007-00008-00009

Fiche administrative

Association : RESONANCES

Siège social : 13860 Peyrolles en Provence

Objet social : Intervention en contexte de crise ou de transition, accompagnement, écoute.

N° SIRET : 418 665 584 00037

Président : Mr Bruno BAUMLEN *Personne en charge du dossier dans l'association : Mr Bruno BAUMLEN*

Chiffres clés au 31/12/2017 :	**Relation avec l'intercommunalité :**			
Total produits :	Subvention 2017	**oui**	non	Montant : 23 000,00 €
	Convention	**oui**	non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de Personnel	**oui**	non	
	MAD à titre gratuit de Locaux	**oui**	non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	**non**	Montant :
	Cotisation 2017	oui	**non**	Montant :
	Imputation budgétaire	65748/420		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie PACE

Nature de la subvention : Fonctionnement Global Fonctionnement spécifique Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Prévention de la Délinquance

Lieu de l'action : Aix en Provence, Pertuis, Peyrolles, Meyrargues, Le Puy Sainte Réparade, Jouques, St Paul

Intitulé, objectif et description de l'action :

- Médiation familiale : renouer le dialogue et trouver un nouveau mode de communication, reconnaître le besoin de chacun des membres de la famille à tout moment d'un conflit.

Autre(s) partenaire(s) public(s) : 7 villes

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

MAJ : 17/09/2017

Chiffres clés :

Total produit des actions ou du budget général de l'association : 229 066,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 33 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 33 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 33 000,00 € soit 14,40 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 23 400,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 23 400,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 23 400,00 € soit 10,21 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le 05/09/2018

Favorable Négatif	Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_CT2_350

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_350-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018